



NOTE DE PRÉSENTATION - COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes administratifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

En application de l'article L.5211-36 du CGCT, l'article L 2313-1 ne s'applique qu'aux EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

I - LE CADRE GÉNÉRAL

A. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) émis par la Collectivité et prend en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes. Il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Il se compose d'une **section de fonctionnement** liée aux dépenses des affaires courantes, des charges de personnels, des charges financières et autres charges, d'une **section d'investissement** qui recense les travaux d'importance, les acquisitions de terrains ou d'équipements et leurs financements.

La sphère financière de la Communauté de Communes se compose de 7 budgets distincts : 1 budget principal et 6 budgets annexes (Service Public d'Assainissement Non Collectif, ZAE du Bois Carré à Ferrières en Gâtinais, ZAE La Plaine de Puy la Laude à Fontenay sur Loing, ZAE Moulin Chevallier à Corbeilles en Gâtinais, ZAE la Colline à Dordives, ZAC de l'Eco-Parc de Ferrières).

B. Les données synthétiques des Comptes Administratifs 2019

Depuis juillet 2016, la communauté de communes a repris la gestion des 4 ALSH, 2 maisons des jeunes (à Ferrières et à Dordives), la Maison des métiers d'Art de Ferrières, le Musée du Verre de Dordives et la compétence urbanisme (uniquement les documents de programmation en urbanisme, PLU, carte communale, pas les autorisations du droit des sols).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CC4V a la compétence Développement Economique notamment la création, l'aménagement et la gestion des ZAE, la promotion du tourisme. Ce qui explique que sa sphère financière soit composée de 6 budgets annexes sur la ZAE.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, elle est aussi compétente sur la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations en conformité avec l'article L211-7 art 1 du code de l'environnement).

L'analyse des comptes administratifs 2019 fait apparaître au 31/12/2019 :

- un endettement faible : pas d'emprunt toxique → Au niveau de la dette, le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 1 487 522.38 €, tous budgets confondus avec une capacité de désendettement de 2,28 années
- des réserves pour financer les investissements
- un niveau d'autofinancement brut (capacité d'épargne) en baisse mais à maintenir dans la mesure du possible compte tenu d'une conjoncture très contrainte (dynamisme des recettes fiscales, baisse des dotations de l'Etat : - 1 226 227 € depuis 2014 ponctionnés au titre de la contribution au

redressement des finances publiques...) tout en continuant à proposer des projets indispensables au développement de notre territoire et aux services rendus.

BUDGET PRINCIPAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE VALLEES		
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - AVEC REPORTS DE CREDITS		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
①	Réalisation de dépenses au 31/12/2019	1 082 721,37 €
		1 082 721,37 €
	Réalisation de recettes au 31/12/2019	1 296 501,82 €
	(y compris le 1068 - Affectation résultat CA 2018)	
	Excédent reporté 2018	1 481 041,22 €
②	Sous-total recettes 2019+ excédent reporté 2018	2 777 543,04 €
③	Excédent brut d'investissement 2019 ② - ①	1 694 821,67 €
	Excédent Investissement à reporter en R001	
④	REPORTS DES DEPENSES INV	1 534 828,53 €
⑤	REPORTS DES RECETTES INV	592 914,29 €
⑥	Besoin de financement sur crédits reportés 2019 ④ - ⑤	- 941 914,24 €
⑦	Besoin de financement brut de la section d'investissement ③-⑥	- €
	ou résultat définitif (article 1068)	
A-	Excédent d'investissement ③-⑥	752 907,43 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
⑧	Réalisation de dépenses au 31/12/2019	7 587 083,71 €
⑨	Réalisation de recettes au 31/12/2019	8 192 392,20 €
⑩	Excédent de fonctionnement 2018 ⑨ - ⑧	605 308,49 €
⑪	Excédent antérieur reporté de fonctionnement (2018)	6 078 504,10 €
⑫	Résultat 2019 avec report exercice 2018	14 270 896,30 €
B -	Excédent brut de fonctionnement 2019 ⑪ + ⑩	6 683 812,59 €
	Excédent net 2019 ⑬ - ⑦	6 683 812,59 €
	Excédent Fonctionnement à reporter en R002	

II – LES DONNÉES PROPRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les comptes administratifs 2019 ont été approuvés le 12 mars 2020 ; Explications du tableau sur la page n°2.

A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

1. Généralités

Comme le budget d'une famille, il comprend des dépenses et des recettes. Les recettes permettent d'alimenter les dépenses. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux comme les ALSH, les équipements sportifs, (les piscines, les stades, les gymnases), les équipements culturels (la Maison des Métiers d'Art à Ferrières, le Musée du Verre à Dordives...) et le fonctionnement général de la CC4V.

Pour notre Communauté de Communes :

2. Les recettes de fonctionnement correspondent :

Elles s'élèvent à 8 192 392,20 € en 2019 et correspondent :

-aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (facturations des journées ALSH, entrées piscines, maison des métiers d'art...)

-à la fiscalité : impôts locaux (impôts payés par les ménages, les ordures ménagères et les impôts payés par les entreprises comme la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée, l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau, la taxe sur les surfaces commerciales, ou encore la taxe sur les milieux aquatiques dite GEMAPI suite à la prise de compétence de la gestion des milieux aquatiques...)

-aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

A ces recettes, s'ajoute l'excédent de fonctionnement de l'année 2018, soit 6 078 504,10 €

Zoom sur la fiscalité :

Montants des produits de la fiscalité locale pour 2019 concernant les ménages :

Taxe d'habitation : 1 339 947 €

Taxe foncière sur le bâti : 0 €

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23 375 €

Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35 808 €

Montants des produits de la fiscalité locale pour 2019 concernant les entreprises :

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 1 349 831 €

Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 100 120 €

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 627 632 €

Imposition Forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) : 117 741 €

Montant de la fiscalité 2019 ménages et entreprises :

Taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : 65 238 €

La dotation globale de fonctionnement (DGF) (composée de la dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) s'est élevée à 785 171 €. La DGF s'est stabilisée après 5 ans de baisse consécutive (depuis 2014, la perte de DGF s'élève à 1 226 227 €). L'Etat verse aussi d'autres dotations issues de la réforme de la Taxe Professionnelle en 2011 et des ajustements de fiscalité (753 186 €).

3. Les dépenses de fonctionnement correspondent :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 587 083,71 € en 2019. Les dépenses et recettes de fonctionnement 2019 ont généré un excédent de 605 308,49 €.

- aux charges générales : à l'entretien des bâtiments intercommunaux, aux achats de matières premières et de fournitures, aux prestations de services.
- aux salaires du personnel intercommunal et aux remboursements aux communes des agents mis à disposition par les communes afin que la CC4V puisse exercer ses compétences.
- aux attributions de compensations versées aux communes
- à la participation versée aux syndicats pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (cette participation est neutre au BP de la CC4V car elle encaisse les taxes qu'elle reverse au SMIRTOM).
- aux subventions versées aux associations et d'autres charges de gestion courante (indemnités des élus,...).
- aux intérêts des emprunts à payer pour financer les projets d'investissement.

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL :

1. Généralités

Le budget d'investissement concerne des actions, dépenses ou recettes sur des projets bien identifiés et des acquisitions mobilières ou immobilières. Il regroupe :

- en dépenses : toutes celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, comme pour une famille avec l'achat de biens immobiliers, de voitures... Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création et le remboursement du capital des emprunts contractés.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département ou autres), le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et les excédents de fonctionnement capitalisés.

2. Vue d'ensemble de la section d'investissement réalisée en 2019

1- Recettes : 2 777 543,04 € dont 1 481 041,22 € de report de recettes de 2018

Les recettes réelles sont :

- Fonds de compensation TVA versé par l'Etat sur les bâtiments construits par la CC4V : 472 505 €.
- Subventions diverses : 285 890,55 €

Les autres recettes étant des opérations d'ordre (amortissements et autres écritures comptables).

2- Les principales dépenses réalisées en 2019 :

- Fin des travaux d'accessibilité pour la mise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments CC4V (obligatoire)
- Isolation du gymnase de Corbeilles.
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour le futur musée de site de Sceaux et le dojo de Ferrières.
- ZAE de l'Eco-parc de Ferrières-en-Gâtinais (études).
- Les études sur l'urbanisme : PLUi, révision PLU de Sceaux...
- Le remboursement de l'emprunt contracté pour la construction de la piscine de Ferrières (2011)

L'année 2019 termine sur un excédent d'investissement de 1 694 821,67 (cf tableau page 2 ligne 3)

Elle reporte en 2020 un état des restes à réaliser en dépenses de 1 534 828,53 € et en recettes de 592 914,29 €, c'est-à-dire des travaux débutés en 2019 mais pas finis en fin d'année et des recettes pas totalement encaissées en 2019 (cf tableau page 2, lignes 4 et 5). Soit un déficit de restes à réaliser de 941 914,24€ financés par l'excédent d'investissement de 1 694 821,67 € soit un excédent net 2019 de 752 907,43 €

C) LE BUDGET ANNEXE DU SPANC – CA 2019

Certaines opérations particulières ou à caractère commercial nécessitent l'élaboration d'un budget spécifique, c'est le cas du SPANC.

LE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- contrôle des installations
- contrôle de l'entretien périodique
- entretien des installations et opérations de réhabilitation.
- les vidanges (convention passée avec une entreprise)

C'est un service public à caractère industriel et commercial, exploité en régie et dont le budget est annexé à celui de la collectivité.

Le SPANC termine l'an 2019 avec un déficit de fonctionnement de 13 255,94€.
(Recettes = 82 996,86 € et Dépenses = 96 252,80€) ; les recettes proviennent des vidanges payées par les usagers, des contrôles de bon fonctionnement chez les usagers. Les dépenses proviennent du versement des frais du SPANC à la CC4V (Agents payés sur BP CC4V, amortissement du matériel...), du paiement des vidanges à l'entreprise par le SPANC avant facturation par le SPANC aux usagers et de l'achat de petites fournitures.

Il n'y a pas de section investissement.

D) LES BUDGETS ANNEXES DES ZAE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CC4V est compétente en matière de développement économique, elle a donc repris la gestion des zones d'activités économique (ZAE) en lieu et place des communes :

ZAE Dordives (les Ailes et la Colline), ZAE à Corbeilles du Moulin Chevalier, ZAE à Ferrières du Bois Carré, ZAE de Fontenay à Puy La Laude. Elle a créé des budgets annexes pour ces ZAE, c'est une comptabilité de stocks où l'achat et la vente de terrain aux entreprises sont retracés.

1. LES BUDGETS ANNEXES ZA CORBEILLES– CA 2019

Il n'y a pas eu d'opération sur ce budget annexe.

2. LES BUDGETS ANNEXES DES ZA FERRIERES EN GATINAIS– CA 2019

-Le budget annexe ZA de Ferrières-en-Gâtinais (Eco-parc) clôture l'année 2019 avec un déficit d'investissement de – 176 982,53 €.

-Le budget annexe ZA de Ferrières-en-Gâtinais (Bois carré) clôture l'année 2019 avec un déficit de fonctionnement de 86 399,83 €

3. LE BUDGET ANNEXE ZA FONTENAY SUR LOING – CA 2019

Le budget annexe ZA de Fontenay sur Loing clôture l'année 2019 avec un déficit d'investissement de 76 682,33 €.

4. LE BUDGET ANNEXE ZA DE DORDIVES – CA 2019

Les budgets annexes ZA de Dordives clôturent l'année 2019 avec un excédent de fonctionnement de 39 013 € et un déficit d'investissement de 180 591,69 €. L'excédent de fonctionnement sera utilisé pour couvrir une partie du déficit d'investissement de la ZAE.